

TRONC COMMUN



Fédération Française
des Clubs Omnisports

Tout adhérent au Vélo Club Sérignanais sera affilié à la FFCO
Pour une pratique cycliste régulière au sein du VCS
une licence FFVélo ou FFCO est obligatoire

3 SECTIONS

CYCLISME SUR ROUTE		LOISIR	VTT-VTC	
Participation régulière aux sorties club et aux événements cyclotouristes et cyclo-sportifs		Accompagnateur marcheur et participation occasionnelle aux sorties vélo (voie verte, fête du vélo,,,))	Participation régulière aux sorties VTT-VTC du club	
Licence FFVélo ou FFCO		Pas de licence	Licence FFVélo ou FFCO	
  Fédération Française des Clubs Omnisports			  Fédération Française des Clubs Omnisports	
Pas de Certificat Médical	Certificat Médical valable 3 ans		Pas de Certificat Médical	Pas de Certificat Médical
Cotisation complémentaire acquittée par le licencié	Cotisation pris en charge par le VCS		Cotisation complémentaire acquittée par le licencié	Cotisation pris en charge par le VCS